RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

360 Habitat

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 rue Lacretelle – 71000 MACON

RCS CLERMONT-FERRAND 842 534 166

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 DÉCEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, et le vingt-trois décembre à quatorze heures, au siège social

Madame Clarisse PETIT-JEAN, demeurant [redacted] associée unique de la Société 360 Habitat,

Propriétaire de la totalité des cinq cents actions de dix euros chacune composant le capital social de la Société.

Associée unique et Présidente de la société 360 HABITAT, a pris les décisions suivantes :

- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique décide d'élargir l'objet social de la société, initialement :

« Apporter directement ou indirectement un conseil et une aide administrative, technique et financière aux propriétaires de logements ou d'immeubles défectueux en vue d'améliorer leurs conditions d'habitation,

Exercer une action en vue de la restauration et de l'équipement du patrimoine immobilier existant,

Étudier et éventuellement réaliser toute action d'intérêt public d'aménagement, d'urbanisme ou d'amélioration contribuant à une meilleure insertion du logement dans les différents territoires,

Rassembler et diffuser toute documentation d'ordre législatif, financier ou technique se rapportant à son objet,

Participer à la mise en œuvre de processus globaux de développement territorial,

De participer, par tous moyens, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de nouvelles sociétés, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux ».

À cela il est ajouté les activités suivantes :

« Toutes opérations d'acquisition, de gestion, de location de biens immobiliers,

Architecture d'intérieur. »

L'article 2 des statuts sera modifié en conséquence.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

[…]

TROISIÈME DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social de MACON (71000), 8 Rue Lacretelle, à [redacted] à effet de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts sera modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à CHAMALIÈRES (63400), 10 Rue Pierre Poisson. »

QUATRIIÈME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Madame Clarisse PETIT-JEAN.

